

Nancy, ce 26 juin 1904

Mon très cher ami,

Je crois n'avoir pas encore répondu à  
votre dernier mot, en date du 19 de ce mois.  
Suivant les indications que vous m'avez données  
déjà antérieurement, j'ai conçu définitivement  
mon étude (destinée à votre livre du Centenaire)  
sur la technique législative, en vue d'une révision  
éventuelle du Code civil de 1804. Cela m'a amené  
à modifier un peu mon plan primitif, parce que, quand  
j'avais songé à celui-ci, j'ignorais que vous  
deviez classer les divers travaux attendus dans un ordre  
précis et que, par suite, j'n'avais aperçu aucun  
obstacle à traiter à la fois la technique du Code actuel

et celle du Lot de l'avenir. Mais comme rien de  
définitif n'était encore rédigé, j'ai pu facilement reculer  
le point de vue révisionniste, tout en maintenant une  
description sommaire des procédés de la législation napoléonienne.  
Sans ces conditions, n'attendez rien de moi avant les derniers  
jours de juillet, j'ai effacé seulement de mes  
morceaux ma grammaire de façon que vos papiers y aient  
le gueur et me signaler les modifications éventuellement  
nécessaires en temps utile pour une dernière révision de  
ma part avant l'envoi des manuscrits. J'espère ne pas  
trop dépasser votre limite de 20 pages; mais j'ajouterai  
celles-ci un peu compactes et serai plutôt en-dessous  
qu'en-dessus de votre chiffre.

Nous avons en ces jours-ci des nouvelles fort  
complètes et bien sympathiquement accueillies, de Dijon, par  
la famille Baillif qui est venue tout entière passer  
quelques jours de notre Recteur. J'ai retrouvé en M. Baillif  
le zèle zélé, actif, pénible de son rôle jusqu'à l'obscurité,  
dont nous sommes les d'avis en la présente  
L'avez-vous vu? Les collègues bien cordialement  
F. GARY

731



Monsieur R. Lalille,  
Professeur à l'Université.

14 rue Saint-Guillaume

Paris

